

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

L'an deux mille seize
le 23 du mois de mars à 19 heures ,
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 25
votants : 27
Pour : 22
Contre : 5
Abstention : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe
MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI /
Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN /
Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO /
Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/ Taoufik
FATFOUTA/ Christine DECORDIER/ Eddie DEGIOVANNI/ Martine DUNOYER DE
SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN

PROCURATIONS : DRAGONI José à Delphine BOLLARO/ Sonia CHAKROUNI à
Virginie GIMENEZ

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

N° 016/2015

OBJET : Education :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article
L2122-22.

Tarifs des repas de la
Restauration Scolaire.

Vu la délibération du 4 août 2014, fixant les tarifs de la Restauration
Scolaire,

Vu l'Arrêt du 11 juin 2014 n°359931 et 359932 du Conseil d'État,

Vu le rapport de présentation.

Considérant l'intérêt pour les familles de bénéficier d'un service de
restauration scolaire.

Considérant la gestion de la Restauration Scolaire par la Commune,

Il est décidé en Conseil Municipal de fixer les tarifs de la restauration
scolaire selon les modalités suivantes :

À compter de la rentrée scolaire 2016-2017 :

- Repas Maternelle 2.60 Euros
- Repas Élémentaire 2.80 Euros

A compter du 1^{er} Avril 2016 :

- Adultes du service de l'Éducation (enseignement, éducation
et animation) et élus du Conseil municipal lors des réunions de travail
4.05 Euros

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture

le :...../03/2016

et publication en mairie

le :...../03/2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire de Drap

Robert NARDELLI

